

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Madame Huguette TOURAILLE, Madame Blandine DEMAZOIN, Madame Laurence DELMAS, Monsieur Michel ESCUDIER, Monsieur Philippe PAULIAC, Madame Bernadette SEINCE, Madame Fanny ORSAL, Madame Annie JOUVE, Monsieur Arnaud MOREAU, Monsieur Roger VILLIEN, Maître René GERVAIS.

Excusés : Monsieur CHAVINIER Dominique,

Procuration : Madame Lucie SALESSE,.

Secrétaire de la séance : Monsieur Michel ESCUDIER,

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

**Réhabilitation d'un logement communal pour accueillir le gestionnaire dans le cadre du projet de création du café, bar, restaurant et épicerie d'appoint - Demande de subvention au titre du nouveau Contrat Ambition Région**

Le projet de création d'un café, bar, restaurant, épicerie et son logement a émergé suite à une donation d'un bâtiment situé dans le centre bourg de Vebret par Maître GERVAIS. Le souhait du donateur, partagé par le Conseil Municipal, est que ce bâtiment devienne un lieu de vie et de rencontre, un lieu où l'on peut tisser des liens entre les habitants et qui permet le partage et la rencontre. Parallèlement, deux étudiantes ont sondé les attentes et les besoins des habitants de Vebret concernant ce futur commerce de proximité

Ce projet s'inscrit dans une politique globale de réaménagement et de rénovation du centre bourg de Vebret, le bâtiment de la Tote étant le dernier en date rénové.

Le bâtiment qui accueillera le café, bar, restaurant, épicerie et le logement est la dernière bâtisse du centre bourg à rénover.

Aussi, ce projet qui doit être avant tout un lieu de vie et de rencontre est d'une importance particulière pour la commune et ses habitants. En effet, le dernier café a fermé il y a 5 ans et aujourd'hui, le village n'a plus de commerce.

Il s'inscrit également dans une relative dynamique démographique : la population de la commune se maintient voire augmente sensiblement depuis 2007 (entre 2007 et 2012 : +1,5 % et entre 2007 et 2017 : + 0,5 % (Source : Insee)).

Par ailleurs, un tiers de la population de la commune a plus de 60 ans : le besoin de services de proximité centralisés dans le bourg est une demande forte de cette population.

Ainsi, l'objectif affiché du projet est de dynamiser et de rendre vivant le village par la création d'un commerce de proximité dont la mission consiste à être un lieu de partage, de solidarité et de rencontre.

Le projet concerne la réhabilitation d'un logement qui est situé à l'étage d'un bâtiment qui va accueillir un bar, restauration, épicerie d'appoint.

Ce logement est réhabilité pour servir d'habitation au futur gestionnaire du bar, restaurant et épicerie d'appoint. Ainsi, la commune de Vebret propose une solution « clé en main » pour le futur gestionnaire du commerce.

La réhabilitation du logement fait donc partie d'un projet plus global qui se veut structurant pour la commune et le territoire communautaire.

Le Conseil Municipal approuve le projet de réhabilitation d'un logement communal pour accueillir le gestionnaire dans le cadre du projet de création du café, bar, restaurant et épicerie d'appoint ainsi que le budget prévisionnel d'un coût total de 181 573.00 €. Il autorise le Maire à solliciter le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat Ambition Région, à hauteur de 45 393,25 €, à ajuster le budget prévisionnel et à inscrire au budget les modifications afférentes ainsi qu' à signer tout document à cet effet.

**Adhésion de la commune d'Arches à la Communauté de Communes Sumène-Artense**

La commune d'Arches par le biais d'une lettre de M. le Maire, a demandé explicitement à la Communauté de Communes Sumène-Artense son rattachement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de la commune d'Arches à la Communauté de Communes Sumène-Artense.

### Création d'emploi non titulaire rédacteur

Le Maire, rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois. Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur, non titulaire, à temps complet, en raison de l'alinéa 6, article 3-3-3 (emploi de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 1000 habitants). Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de rédacteur, et la suppression d'un emploi d'adjoint administratif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

### Avenant au contrat de Mme Emeline LAMBERET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avancé des demandes de subventions pour le commerce et l'appartement du futur gérant.

Il s'avère que la demande auprès de la région doit être scindée en deux, sur la ligne sectorielle dernier commerce et sur le contrat Ambition Région. Le nouveau découpage entraîne une création de nouveaux dossiers.

Afin de réaliser ces nouvelles demandes, Monsieur le Maire propose que soit signé un avenant au contrat signé avec Mme Emeline LAMBERET d'un montant de 500.00 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cet avenant et autorise Mr le Maire à le signer.

Le Secrétaire

Michel ESCUDIER